



Rythmes scolaires :
avec la "charte ville de Cergy / Education Nationale",
la municipalité veut mettre en route l'école territoriale.

Le SNUDI FO 95 a pris connaissance du document de travail "charte ville de Cergy / Education Nationale".

A travers cette charte, le maire de Cergy souhaiterait organiser le nouveau « Service Public de l'Education » dont la charte serait le « cadre réglementaire commun et partenarial » (Préambule) et « la base d'engagement réciproque », qui se substituerait en partie à l'Education Nationale !

Dans le préambule, on peut noter :

"La présente charte a pour objet de définir les principes communs à tous les établissements scolaires, d'utilisation partagée des locaux par les enseignants et les personnels d'animation intervenant dans le cadre des activités périscolaires."

Ainsi, il est demandé :

- **aux directeurs de co-gérer et co-organiser les temps périscolaires** (page 7 - point C "modalités d'application").
- **aux enseignants de laisser leur classe pour les TAP** *"l'ensemble des locaux scolaires, y compris les salles de classe, sont utilisables pendant les Temps d'Activités Périscolaires (TAP)..."* (page 7)
- de prendre en charge bénévolement le temps de transition entre enseignement activité péri scolaire (page 10 point A)

La mairie pourrait réquisitionner les salles de classe !

En signant cette charte, chaque directeur se placerait, lui-même et l'ensemble des enseignants de l'école, directement sous la tutelle du maire de Cergy, à qui il devrait rendre des comptes. Or les directeurs ne sont pas des employés municipaux !

Le SNUDI FO rappelle que

- **la signature du directeur n'est aucunement obligatoire**
- la signature du directeur le placerait en responsabilité directe des activités périscolaires, des dysfonctionnements comme des problèmes de sécurité. Elle ferait du directeur d'école un chef d'une école devenue autonome

Le SNUDI-FO réunit les directeurs de Cergy pour décider des initiatives à prendre pour s'opposer à cette menace contre notre statut de fonctionnaire d'Etat.

Saint Ouen l'Aumône, le 23 septembre 2014.